

ANNEXE N° 1 - Calendrier électoral

Scrutin du mardi 17 janvier 2023

Mercredi 7 décembre 2022	Réunion du Comité électoral consultatif (CEC) portant sur : <ul style="list-style-type: none">- l'arrêté électoral et en particulier sur l'implantation et les horaires d'ouverture des bureaux de vote ;- le calendrier électoral.
Lundi 12 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none">- Affichage de l'arrêté électoral- Début de la propagande électorale
mardi 13 décembre 2022	Date limite d'affichage, au sein de la composante et sur l'ENT, des listes électorales
mardi 13 décembre 2022	Date de début du dépôt des candidatures / Début de la période d'enregistrement des procurations
jeudi 5 janvier 2023 à 16h00	Date limite de dépôt des candidatures accompagnées (éventuellement) : <ul style="list-style-type: none">- des "maquettes" de bulletins de vote ;- des "maquettes" des professions de foi ;- des propositions de désignation d'assesseurs
vendredi 6 janvier 2023	Réunion du Comité électoral consultatif (CEC) pour statuer sur l'inéligibilité éventuellement constatée d'un ou plusieurs candidats <i>A l'expiration de ce délai de rectification, les candidatures sont immédiatement affichées.</i>
jeudi 12 janvier 2023 à 15h	Date limite de dépôt d'une demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnes n'y figurant pas de droit
lundi 16 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none">- Tirage au sort éventuel des noms des assesseurs, si leur nombre proposé est supérieur à six ;- Date limite d'envoi/de dépôt des procurations.
mardi 17 janvier 2023	Jour du scrutin <ul style="list-style-type: none">- vote de 9h – 16h- dépouillement
vendredi 20 janvier 2023	Date limite de proclamation par la présidente de l'UFC des résultats des élections
Au plus tard le 5 ^{ème} jour suivant la proclamation des résultats	Date limite du dépôt, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) siégeant au tribunal administratif de Besançon, d'un recours éventuel tendant à l'annulation des élections